



Recours contre obligation de quitter le territoire français

Par **walabokk**, le **10/10/2014 à 09:52**

bonjour rnapres avoir reçu un oqtf jai fait un recours aupres du tribunal administratif mais ma requete a ete rejeteé. leur motif est que je suis marié à une senegalaise qui se trouve a dakar . je dois faire appel . COMBIEN DE TEMPS ce la va t il prendre?? ET pourtant je suis né ici mais j ai perdu la nationalité française à l age de 10 ans à cause de mon pèrenmerci

Par **alterego**, le **10/10/2014 à 10:46**

Bonjour,rnrnMerci de préciser **votre âge** et pourquoi "**à cause de mon père**".rnrnCordialement

Par **walabokk**, le **10/10/2014 à 11:52**

jai 37 ANS ; mon père avait decider de rentrer au senegal apres le deces de ma mère. on a contater q sur nos actes de naissances il etait marquer sur la marge que nous avions perdu la nationalité française par decret du 26 aout 1986

Par **walabokk**, le **10/10/2014 à 11:55**

J'ignore ce qu'il a fait avec l'administration pour que je perde ma nationalité

Par **alterego**, le **10/10/2014 à 14:32**

Bonjour,rnrn***Tout enfant né en France de parents étrangers acquiert la nationalité française à sa majorité si, à cette date, il a en France sa résidence et s'il a eu sa résidence habituelle en France pendant une période continue ou discontinue d'au moins cinq ans, depuis l'âge de onze ans.***rnrnSous réserve, la raison serait que vous avez rejoint le Sénégal **avant** votre onzième année et que vous ne remplissez cette condition.rnrnCordialement

Par **walabokk**, le **10/10/2014 à 14:56**

vaut il la peine de faire un recours à la cours d'appel vu que mon oqtf expire en fin novembre 2014???

Par **alterego**, le **10/10/2014 à 17:51**

Je suis tenté de penser qu'un tel recours est voué à l'échec, d'autant que vous devez vous replacer dans la situation de l'époque, mais je ne jurerais de rien n'ayant pas trouvé le décret que vous citez. rnrnTentez votre chance si vous pensez devoir le faire.rnrnCordialement